



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**



National Administration
"APELE ROMANE"



The Ministry of Environment and Climate Change
Department of Waters, Forests and Fishery



The National Institute of Hydrology
and Water Management

**12^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE « EURO RIOB 2014 »
SUR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR
L'EAU**

**Bucarest, Roumanie
12 - 15 novembre 2014
RAMADA Majestic Hotel******

« DECLARATION Euro-RIOB DE BUCAREST »

DOCUMENT DE TRAVAIL – PROVISoire N°1

La 12^{ème} conférence du groupe « EURO-RIOB » qui s'est tenue à Bucarest, en Roumanie, du 12 au 15 novembre 2014, à l'invitation du Ministère Roumain de l'Environnement et du Changement Climatique - Département de l'Eau, de la Forêt et de la Pêche, de l'Agence Nationale "APELE ROMANE", et de l'Institut National d'Hydrologie et de Gestion de l'Eau., a rassemblé ... participants représentants des administrations nationales et des organismes de bassin ainsi que d'ONG, d'entreprises, d'organisations internationales et régionales, venus de .. Pays (liste des pays en annexe).

Créé en 2003 à Valence en Espagne au sein du RIOB, le Groupe « EURO-RIOB » des organismes de bassin européens pour l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE - 2000/60/CE) vise à enrichir la mise en œuvre des politiques de l'eau en Europe, notamment la Stratégie Commune de Mise en Œuvre (CIS – Common Implementation Strategy) à partir de son expérience concrète du terrain, à appuyer les Pays Candidats et à diffuser les principes et outils des directives européennes liées à l'eau, en particulier vers les pays partenaires voisins de l'UE, dans les Balkans, en Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale et en Méditerranée.

Dans ce cadre et au sein du RIOB, le Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB), et le nouveau Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale (EECCA – NBO), facilitent au niveau de chacune de leurs régions les échanges d'expériences et les débats sur la gestion par bassin dans un contexte européen élargi.

Le groupe « EURO-RIOB » tient des assemblées plénières annuelles : Valence (Espagne) en 2003, Cracovie (Pologne) en 2004, Namur (Belgique) en 2005, Megève (France) en 2006, Rome (Italie) en 2007, Sibiu (Roumanie) en 2008, Stockholm (Suède) en 2009, Megève (France) en 2010, Porto (Portugal) en 2011, Istanbul (Turquie) en 2012 et Plovdiv (Bulgarie) en 2013.

Les travaux de la 12^{ème} conférence internationale « EURO – RIOB 2014 » à Bucarest se sont organisés autour de quatre tables rondes successives qui ont permis d'aborder les problématiques suivantes :

- La préparation des deuxièmes plans de gestion de bassin de la Directive Cadre Européenne (2016-2021);
- La présentation des résultats de l'Atelier sur les Mesures de Rétention Naturelle et de Restauration des Rivières, ainsi que des études et des conseils développés au sein de CIS
- La mise en œuvre et le financement des programmes de mesures;
- La gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers: les districts internationaux de la DCE, le rôle et les moyens des commissions internationales, les accords bi et multilatéraux et les conventions.

Il convient de rappeler que pour les membres du RIOB, le terme « bassin » recouvre les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères.

X .. communications ont été présentées au cours de la conférence et ont données lieu à débat.

Préalablement à la conférence EURORIOB se sont tenus deux ateliers.:

- Un atelier technique sur la restauration des rivières et les mesures de rétention naturelle des eaux :

Cet atelier a réuni des acteurs de terrain, des décideurs, ainsi que les membres du groupe EURORIOB. Il a permis d'évoquer la problématique des mesures de restauration des rivières et de rétention naturelle de l'eau (NWRM en anglais), et les moyens de renforcer la mise en œuvre de la DCE avec une meilleure intégration des Directives européennes et de la gestion au niveau du bassin. L'objectif était de sensibiliser à cette approche NWRM, de mettre en évidence les liens entre les directives et les bénéfices multiples de ces mesures, et de travailler sur la façon de communiquer sur la restauration des rivières et les bénéfices des NRWMs et sur les moyens de mobiliser les parties intéressées pouvant être impliquées dans des projets concrets sur le terrain.

Les principaux sujets abordés ont été les suivants:

- meilleure intégration des directives et politiques européennes au travers des mesures de restauration des rivières et de NWRM
- meilleur engagement avec les communautés locales dans les projets de restauration des écosystèmes

Les recommandations résultant de ce travail ont été présentées durant la conférence au cours de la table ronde 2.

- Un atelier sur le processus régional européen du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau. Le sujet a aussi été évoqué lors de l'AG des membres de l'EURO RIOB.

Table ronde n°1 : La préparation des deuxièmes Plans de Gestion (2016-2021)

Le sujet a été analysé en mettant l'accent sur l'intégration des problèmes quantitatifs, l'adaptation au changement climatique, la coordination entre les directives UE (eau, inondation et stratégie milieu marin, habitat, faune et flore) et le lien avec les politiques sectorielles (agriculture, énergie, navigation...)

Au moment où les autorités compétentes entrent dans la dernière phase de préparation des deuxièmes plans de gestion de la Directive Cadre, la nécessaire coordination entre les processus et contenus des plans de gestion apparaît toujours plus évidente (tout particulièrement pour la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, la Directive Inondations et la DCE).

Les participants accueillent favorablement les initiatives actuelles comme la tenue de réunions communes entre les Directeurs de l'Eau, du milieu Marin, et de la Nature au niveau européen comme ce fut le cas fin 2013 sous présidence lituanienne et comme ce sera le cas fin 2015 sous présidence luxembourgeoise, ou encore l'organisation par la Commission européenne d'un atelier conjoint eau, nature, milieu marin les 2 et 3 décembre à Bruxelles pour réfléchir à l'amélioration de la coordination de la mise en œuvre des directives des trois secteurs.

Dès à présent, ce type de rapprochement pourrait être également bénéfique au niveau des Autorités nationales ou de bassins, afin de garantir une meilleure synergie entre les politiques publiques de ces secteurs mais également d'un point de vue technique, pour tendre vers l'intégration des objectifs et moyens respectifs à mettre en œuvre lors de la préparation des plans de gestion par bassin et des programmes de mesures associés.

La coordination de la planification entre les secteurs et aux différentes échelles est un facteur clé de réussite pour un grand nombre de politiques aux niveaux européen, national, régional et local. Même si ce processus semble simple, et requiert principalement une communication et une coopération améliorée, en pratique, les exemples concrets de mécanismes efficaces de coordination ne sont pas très répandus.

Depuis la publication du « Water Scarcity and Drought Policy Review » en novembre 2012 au sein de la communication « Blueprint » de la Commission européenne, on a constaté des avancées avec une meilleure prise en compte des problématiques d'ordre quantitatif dans les plans de gestion et outils de la DCE. C'est notamment le cas au travers de la production de documents guides sur les Eflows (Environmental Flow) ou sur les comptes de l'eau dans le cadre de la CIS. La généralisation des « études volumes prélevables » en France, ou l'élaboration de plans de gestion de la rareté et de la sécheresse dans d'autres Etats Membres montrent également les liens forts entre de l'atteinte des objectifs environnementaux avec les aspects quantitatifs.

Enfin, il a été souligné la nécessité d'appréhender la question de la communication sur les progrès de l'état des masses d'eau en 2015. Force est de constater que la reconquête du bon état prendra du temps et un exercice de communication vis-à-vis des citoyens et de leurs représentants sera nécessaire pour les convaincre de poursuivre les efforts dans la mise en œuvre de la DCE.

Commentaire [M1] : ATTENTION, ce document ne fait pas encore l'objet d'un consensus et est très contesté au sein du SCG. Il n'est pas impossible qu'il ne soit pas validé par les DE fin novembre.

Commentaire [M2] : Point capital que les EM souhaitent voir au centre de la prochaine conférence DCE de 2015.

Table ronde n°2 : Les Mesures de Rétention Naturelle des eaux et de Restauration des Rivières

Les résultats de l'atelier sur les mesures de rétention naturelle des eaux et de restauration des rivières d'une part, et le point sur les études et conseils développés au sein de la CIS d'autre part, ont fait l'objet d'une présentation aux membres de l'EURO RIOB.

En ce qui concerne la DCE, le Blueprint a montré en 2012 que la pollution diffuse et l'hydromorphologie constituent des pressions significatives affectant les rivières. Ainsi, des efforts plus importants doivent être mis en place pour faire face à ces pressions dans le but d'atteindre le bon état écologique des eaux requis par la DCE.

Une façon d'avancer est de progresser vers l'intégration entre les textes européens (la Politique Agricole Commune, la DCE, la DCSMM, la Directive inondation, la Directive Habitats, la Directive oiseaux, la Directive sur les Energies renouvelables...) ou à plus court terme et de façon plus pragmatique de réfléchir à l'amélioration de la coordination des mises en œuvre des textes européens. Ainsi les mesures proposées pour la réduction de la pollution et la restauration de l'hydromorphologie pourront contribuer à un plus large panel d'objectifs européens. C'est aussi l'objet de l'atelier des 2 et 3 décembre.

De plus, une gestion plus intégrée au niveau des bassins versants est nécessaire pour mettre en œuvre les mesures et faire face à ces multiples pressions. Ces mesures incluent la restauration et la maintenance des eaux liées aux écosystèmes par des moyens naturels.

Commentaire [M3] : Pas clair

Il y a également un intérêt croissant pour les Mesures de Rétention Naturelle (Natural Water Retention Measures, NWRM), dans le but d'améliorer l'état des eaux en ce qui concerne l'hydromorphologie et la pollution diffuse, et pour une meilleure gestion des inondations.

La DG ENV a lancé, fin 2013, un projet dédié à l'Intégration des Mesures de Rétention Naturelle dans la gestion des bassins. Cette initiative NWRM a deux objectifs : développer une base de connaissance structurée sur les NWRM, facilement accessible au sein du Système d'Information sur l'Eau pour l'Europe (Water Information System for Europe, WISE) et contribuer au développement d'une « communauté d'acteurs des NWRM » active au niveau européen. Ceci a été réalisé à travers le lancement de différents ateliers nationaux et le développement d'un manuel pratique destiné à soutenir la mise en œuvre et la conception des NWRM.

Dans ce contexte, la conférence de l'EURO RIOB représente une réelle opportunité de mobiliser les autorités et gestionnaires de bassin sur la problématique de la restauration et la rétention de l'eau par des moyens naturels, et ses bénéfices multiples pour l'accomplissement des politiques de l'eau.

Un atelier s'est déroulé le 12 novembre sur ce sujet, et les résultats ont été présentés aux membres de l'EURO RIOB. Ces résultats mettent en avant les points suivants.

1. Sur l'intégration des directives et politiques européennes au travers des mesures de restauration des rivières et des NWRM, la restauration des masses d'eau peut appuyer les objectifs de plusieurs politiques européennes importantes en lien avec l'eau. Une meilleure coordination dans la mise en œuvre des directives telles que la DCE, la Directive Inondation, la Directive Energies Renouvelables, et la Directive Habitats est nécessaire afin que ces mesures puissent fonctionner ensemble. Les NWRM peuvent en faire partie puisqu'elles ont pour objectif l'intégration de la gestion des ressources en eau, la réduction des risques d'inondation ainsi que la préservation et la restauration de l'environnement aquatique. Des réponses aux questions suivantes devraient être rapidement apportées.
 - a) Comment créer des liens et des échanges entre les secteurs pour mieux intégrer les différentes politiques ?

- b) Comment communiquer avec les gestionnaires de bassin, les politiques, les décideurs, sur les divers bénéfices des approches de restauration de rivières et des NWRM ?
- c) Comment mobiliser et convaincre les partenaires d'autres secteurs à participer à un projet de restauration et aux NWRMs ?
- d) Pour une meilleure intégration, quelle échelle de travail est nécessaire et pourquoi ? Quels outils sont disponibles dans les différents pays pour rendre les mesures de restauration de rivières possibles ?

2. Meilleur engagement avec les communautés locales dans les projets de restauration des écosystèmes

Les projets de restauration des rivières peuvent apporter des changements aux populations locales, leur environnement et activités. Par conséquent la mise en œuvre de projets de restauration repose sur une bonne communication et l'implication des communautés locales. Il est nécessaire de partager des moyens de mieux travailler avec les acteurs locaux, les décideurs locaux, les autorités locales, et le public en général, pour sensibiliser sur les services apportés par la restauration et la maintenance de l'environnement aquatique et promouvoir les programmes d'éducation. Là encore, des questions subsistent :

- a) Comment convaincre et mobiliser les élus pour les projets de restauration de rivières et de NWRM ?
- b) Comment communiquer sur l'objet de la restauration de rivières et des NWRM, et ce qu'elles peuvent accomplir ?
- c) Comment travailler avec les communautés locales ? Quels outils sont disponibles dans les différents pays qui rendent les mesures de restauration possibles ?
- d) Comment mobiliser des ressources financières pour les projets de restauration des rivières ?

Les membres de l'Euro RIOB s'associent aux conclusions émises lors de l'atelier sur la restauration des rivières.

Ils notent que le manque de connaissance et de conscience de l'efficacité et des multiples bénéfices des NWRM reste le plus gros obstacle à leur mise en œuvre à grande échelle. De plus, les évaluations ex-ante effectuées sous différents processus de planification (sectoriels) ne permettent que rarement de considérer simultanément les différents bénéfices des NWRMs et leur coût-efficacité dans leur contribution à l'accomplissement des objectifs de multiples politiques.

L'intégration et la coordination de la planification entre les secteurs et aux différentes échelles sont vitales pour de nombreuses politiques européennes, et pour les NWRMs en particulier. Les NWRMs peuvent contribuer de façon majeure à l'accomplissement des objectifs de la Directive Inondation et de la Directive Cadre sur l'Eau. Leur utilisation doit être promue dans les prochains cycles de planification de la DCE et de la Directive inondation. De plus, les NWRMs peuvent contribuer à accomplir les objectifs des Directives « Oiseaux » et « Habitats », par exemple en tant que mesures pour l'atteinte de statuts de conservation favorable, les exigences de connectivité de Natura2000 et les objectifs de restauration de la Stratégie Européenne de Biodiversité 2020 (Objectif 2).

Afin de profiter pleinement des bénéfices multiples, la sélection des NWRMs la plus adaptée est celle qui prend en compte les Plans de Gestion de Bassin, les Plans de Gestion des Risques d'Inondation, les Plans de Gestion Natura2000, et les Programmes de Développement Rural. Si l'on considère que la mise en œuvre à grande échelle des NWRM peut être très ambitieuse, en particulier en ce qui concerne la compensation et le regroupement des terres, il y a en particulier un besoin de coordonner la planification du bassin avec la planification de l'utilisation du sol et de l'aménagement du territoire.

Des ressources financières limitées sont souvent mentionnées comme barrière à la mise en œuvre des NWRM. Alors qu'un éventail de ressources de financement est disponible au niveau européen et à d'autres niveaux, l'utilisation de ces ressources pour le financement

des NWRM reste limitée. En parallèle à une amélioration de la coordination entre les processus de planification sectorielle, la combinaison et l'intégration de différentes sources de financement contribueraient également à faciliter la mise en œuvre à large échelle des NWRM.

Commentaire sur Guidance document on E-Flows ??

Présentation du guide en EN :

Building on an assessment of progress in Water Framework Directive (WFD) implementation in its 1st cycle, the Blueprint to safeguard Europe's water resources stressed the urgent need to better address over-abstraction of water, second most common pressure on EU ecological status, and to recognize that water quality and quantity are intimately related within the concept of 'good status'. This would require an EU-wide acknowledgement of the ecological flows, i.e. the "amount of water required for the aquatic ecosystem to continue to thrive and provide the services we rely upon". To achieve this, the Blueprint proposed the development of a guidance document in the framework of the WFD Common Implementation Strategy (CIS) that would provide an EU definition of ecological flows and a common understanding of how it should be calculated, so that ecological flows may already be applied as of in the next cycle of River Basin Management Plans (RBMPs) due for adoption by the end of 2015.

→ Attention, ce guide est sérieusement contesté par plusieurs EM qui ne souhaitent pas qu'il soit soumis à la validation des Directeurs de l'eau.

Table Ronde n°3 : La mise en œuvre et le financement des programmes de mesures

Les participants soulignent l'importance d'agir plus encore pour la cohérence entre les mesures visant à atteindre les objectifs environnementaux et les politiques et pratiques du secteur agricole.

A l'heure actuelle, la préparation des Plans de développement Ruraux (Rural Development Plans, RDP) revêt une importance capitale pour la synergie avec la DCE. En effet ces PDR vont établir un fondement financier pour les années à venir (représentant jusqu'à 20% du budget total de la PAC). Indirectement, ils vont définir de quelles façons les pressions d'origine agricoles vont évoluer au cours de la mise en œuvre des seconds plans de gestion DCE. Il est donc primordial d'agir dès à présent pour assurer la prise en compte de mesures en faveur de l'eau et de l'hydromorphologie des cours d'eau. Les participants invitent les gestionnaires du domaine de l'eau à se rapprocher de leurs collègues des secteurs agricoles pour inclure dans les financements des mesures bénéficiant à la fois au secteur agricole et à l'eau et pour limiter le financement de certaines mesures ayant des effets négatifs caractérisés sur la qualité des masses d'eau, rendant plus difficile l'atteinte des objectifs environnementaux. Une attention particulière sera donnée à la mise en œuvre de l'article 46 du RDR qui concerne le financement des projets d'irrigation.

Commentaire [M4] : Sujet sensible pour ES.

Il serait important de s'assurer que le 2^{ème} et le 3^{ème} RBMP sont basés sur une analyse économique de plus en plus exhaustive des pressions et sur une quantification adéquate des coûts et impacts des mesures nécessaires pour se conformer aux objectifs de la DCE. Dans ce but, il sera nécessaire d'établir des méthodologies claires et transparentes, d'améliorer les connaissances communes, et si nécessaire, de s'accorder sur un guide pratique dans le cadre de la CIS pour compléter et mettre à jour le guide WATECO.

Commentaires sur la décision de justice de la Cour Européenne sur la définition des services (case against Germany) ?? YP : Après le prochain SCG.

Si la CJUE n'a pas arbitré ce qu'est un service d'eau, elle a indiqué en revanche que le recouvrement des coûts était une mesure non obligatoire.

Table Ronde n° 4 : La gouvernance de l'eau dans les bassins transfrontaliers: les districts internationaux de la DCE, le rôle et les moyens des commissions internationales, les accords bi et multilatéraux et les conventions

La Convention sur le droit relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation adoptée par les Nations Unies en 1997 est entrée en application le 17 août 2014, grâce à la signature du Viet Nam, portent le nombre de pays signataires au nombre requis pour la mise en application soit 35. La convention de 1997 cherche à assurer le développement, la conservation, la gestion et la protection des fleuves internationaux et à promouvoir leur utilisation optimale.

Avec la Convention Eau de la CEE ONU, les instances internationales et les nations disposent d'un solide cadre de coopération internationale pour les bassins transfrontaliers. Les deux conventions sont complémentaires : par exemple, la Convention 1997 détaille les facteurs d'une utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau quand la Convention 1992 prescrit le contenu des accords internationaux et des activités à mener conjointement.

Les membres de l'EURO RIOB se réjouissent de cette entrée en vigueur et rappellent leur attachement à voir une application effective des conventions internationales pour une meilleure gouvernance et gestion des eaux internationales.

Au-delà des débats des quatre tables rondes, plusieurs thèmes essentiels ont été abordés par les participants au cours des discussions de la conférence.

1 : La gestion de données collaborative pour le développement des connaissances

« La connaissance est un prérequis de l'action ». Que ce soit à l'échelle transfrontalière, nationale, ou de district de bassin, une bonne connaissance et un accès facile aux données et informations sur le statut et l'évolution des ressources en eau et de leurs utilisations est l'une des clés pour une politique de l'eau réussie.

Les gestionnaires de ressources en eau ont besoin d'un accès régulier à des données et informations fiables, à jour et pertinentes pour leurs missions de gestion opérationnelle, régulation, planification, gestion des risques, information du public...

Les autorités locales, les représentants des différentes catégories d'utilisateurs et les associations de protection de l'environnement ou travaillant pour l'intérêt public, tout comme les départements ministériels compétents, devraient aussi avoir accès à ces informations et données pour permettre leur participation aux processus de décision liées à la GIRE.

Malheureusement, les données nécessaires sont souvent fragmentées /incomplètes /dispersées et hétérogènes, et quand elles existent, leur accès est souvent difficile à organiser du fait d'un manque d'interopérabilité entre les systèmes d'information existants : manque d'accords et difficultés organisationnelles pour l'échange de données entre les institutions, problème de comparabilité des jeux de données rendus accessibles (interopérabilité sémantique), manque de procédures facilitant l'échange automatique de données entre des systèmes d'information existants (interopérabilité technique).

En 2013, les acteurs de terrain, les décideurs ainsi que les membres du groupe EURO-RIOB, réunis dans le cadre d'un atelier visant à échanger les bonnes pratiques relatives aux programmes de surveillance, avaient notamment insistés sur l'utilité de développer des outils d'interprétation des données pour mieux communiquer avec les décideurs et le grand public.

Ainsi, en complément des actions de valorisation menées au niveau Européen dans le cadre des systèmes WISE et SEIS, les participants à l'Euro RIOB 2014 recommandent de renforcer l'échange d'expérience sur les modalités de production et de partage de données

comparables entre acteurs de niveau national, ainsi que sur les outils et méthodes utilisées pour l'analyse et l'interprétation des données et la diffusion des connaissances auprès des décideurs et du grand public.

2 - Inondation

La Directive Inondation requiert la préparation d'un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (Flood Risk Management Plans, FRMPs) pour chaque zone identifiée comme étant soumise à un risque d'inondation potentiellement significatif (potentially significant flood risk, APSFR).

Les FRMP doivent être coordonnés au niveau de chaque bassin.

Le Plan de Gestion des Inondations doit :

- concevoir des objectifs appropriés pour la gestion du risque d'inondation au sein des zones couvertes par le plan ; les objectifs doivent se concentrer sur la réduction des conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, l'héritage culturel et l'activité économique ;
- inclure des mesures pour accomplir les objectifs identifiés ; la recommandation est de se concentrer, là où c'est approprié, sur la réduction de la probabilité d'inondation et/ou l'utilisation de mesures non-structurelles, incluant la prévision d'inondation et la sensibilisation aux inondations ;
- prendre en compte tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, avec un accent sur la prévention la protection et la préparation, prenant en compte les caractéristiques particulières de la rivière ou du sous-bassin
- être soumise à une consultation publique et encourager activement l'implication des parties intéressées ;
- être coordonnée et synchronisée avec le Plan de gestion de Bassin (River Basin Management Plans, RBMP).

Les principaux composants d'un Plan de Gestion des Risques d'inondation sont les suivants:

- Conclusion sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation
- Cartes zones inondables et cartes des risques d'inondation
- Description des objectifs
- Résumé des mesures et priorisation
- Description de la méthodologie coût bénéfice, lorsqu'elle est disponible, utilisée dans un contexte transnational
- Description de la façon dont le processus de mise en œuvre sera géré
- Résumé des informations publiques et des consultations
- Liste des autorités compétentes
- Description du processus de coordination avec la DCE

3 - Participation : Mieux informer le public et les décideurs

Les participants rappellent que, l'implication des acteurs et du public est cruciale pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau et que leur information et leur participation dans les processus de décision dès l'amont doivent être encore développées. L'appropriation par tous les usagers, des politiques liées à l'eau et des mesures qui en découlent est un passage incontournable pour progresser et gagner en efficacité.

A cet effet, l'accès aux résultats de la surveillance et à la connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques doit être facilité auprès d'un plus large public. Ces éléments sont essentiels dans le cadre de la participation du public pour renforcer la compréhension des défis à venir et des efforts nécessaires.

Si les efforts entrepris par les États membres pour le premier cycle de la DCE ont principalement visé à répondre aux obligations de la DCE (notamment en matière de caractérisation des masses d'eau) désormais, l'accent doit davantage être mis sur l'exploitation et

l'utilisation rationnelle des données produites, et leur large diffusion et leur appropriation par les décideurs et le grand public.

En effet, les pratiques actuelles reposent souvent sur la fourniture aux acteurs locaux et au public des résultats issus des réseaux de surveillance par des services ou organismes gouvernementaux au niveau du bassin. Cette restitution peut avoir lieu au moyen de réunions publiques, de plaquettes d'information et/ou de sites Internet. Pour chacun des sites de surveillance, les résultats sont généralement fournis chaque année ou tous les deux ans. Les résultats de l'évaluation de l'état des masses d'eau sont quant à eux généralement diffusés tous les trois ans.

Au-delà de ces pratiques, le développement d'outils d'interprétation amenant à mieux communiquer avec les décideurs et le grand public requiert aussi de l'intérêt. Le programme de surveillance pourra être un outil de communication en soi s'il est basé sur des méthodes normalisées permettant d'améliorer la compréhension, la comparaison et l'utilisation des informations. À cet égard, il existe une demande pour des tableaux de bord combinant les indicateurs sur l'état, les pressions et les réponses, à l'échelle des sous-bassins. Ces éléments pourraient, par exemple, être téléchargés à partir de sites Internet dédiés, après sélection géographique.

Les participants ont aussi souligné que les indicateurs utilisés pour caractériser l'état des masses d'eau sont trop globaux pour évoluer sur une base annuelle. Ils ne permettent pas de refléter l'efficacité des actions entreprises sur la durée d'un cycle DCE (6 ans). Il y a aussi un réel besoin d'indicateurs moins agrégés qui pourraient être efficacement utilisés aux niveaux national et local. De tels « sous-indicateurs » permettraient aux élus et au grand public de mieux appréhender les résultats des efforts significatifs entrepris dans le cadre de la DCE. Certains progrès sont attendus au travers de nouveaux indicateurs biologiques et indicateurs de tendances.

Enfin, la stratégie de surveillance doit être modulable dans le temps afin de tenir compte des nouvelles technologies, en particulier en vue de devenir (ou de rester) la plus efficace possible au regard des exigences de la DCE.

La conférence « EURO – RIOB 2014 » constitue une nouvelle étape importante non seulement pour faire le bilan de l'application du premier cycle de Plan de Gestion de Bassin, mais aussi pour formuler des propositions solides afin d'améliorer la mise en œuvre de la DCE au cours des prochains cycles, en particulier pour la période 2015 – 2021.

Les recommandations ont aussi pour vocation de nourrir les travaux préparatoires du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui ont débuté en mai 2013.

En outre, elle a été l'occasion de pratiquer un nouveau type d'atelier au sein de l'EURO-RIOB visant à partager les expériences et à formuler des recommandations de pratiques à reproduire et pérenniser.

Les participants remercient la Bulgarie et en particulier le Directeur Nicholas KARNOLSKI pour avoir assuré avec détermination et succès la présidence du groupe EURO-RIOB au cours de l'année 2013 / 2014.

...Roumanie a été élu Président du groupe EURO –RIOB pour l'année à venir, jusqu'à la prochaine conférence en 2015.

Monsieur Jean SCHEPMAN, Président de la commission des affaires internationales de l'Agence de l'eau Artois Picardie (France) est maintenu dans son rôle de vice-président.

Les délégués ont accepté avec reconnaissance la proposition des Autorités Grecques d'organiser en Grèce la conférence « Euro-Riob 2015 », ainsi que celle des Autorités française d'organiser la conférence « Euro-RIOB 2016 » à Lourdes, avec l'appui de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Les délégués remercient les Autorités Roumaines pour leur excellent accueil et pour la parfaite organisation de cette 12^{ème} Conférence.

APPROUVE À BUCAREST LE 15 NOVEMBRE 2014

La Déclaration finale, les photos et toutes les présentations sont publiées sur le site Internet : www.riob.org